

## Fiche d'évaluation d'impact

## Mesures législatives et réglementaires

Ben	t <b>ulé du projet:</b> Projet de loi portant approbation du Protocole porta elux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou n 2014			
Min	istère initiateur: Ministère de l'Economie (Office de la Propriété Int	ellectuelle)		
Tél	eur: Claude SAHL .: 24784119 rriel: <u>claude.sahl@eco.etat.lu</u>			
inte	ectif(s) du projet: Réorganisation du recours contre les décisions de llectuelle (marques et dessins ou modèles). Transfert de la compéte s la Cour de Justice Benelux			
Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s) impliqué(e)(s): Ministère de la Justice				
Dat	e: 30.9.2015			
	Mieux légiférer			
1.	Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) consultée(s):	Oui: Non: 1		
	Si oui, laquelle/lesquelles: Conseil Benelux de la Propriété Intellectuelle			
	Remarques/Observations: L'avis peut être consulté sous https://www.boip.int/wps/portal/site/bbie/aboutus/aboutusbene	luxadvice/		
2.	Destinataires du projet: - Entreprises/Professions libérales: - Citoyens: - Administrations:	Oui: Non: Oui: Non: Oui: Non:		
3.	Le principe « Think small first » est-il respecté? (c.àd. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité?)	Oui: Non: Non: N.a.: <sup>2</sup>		
	Remarques/Observations:			

Double-click sur la case pour ouvrir la fenêtre permettant de l'activer

N.a.: non applicable



4.	Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire? Existe-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière?	Oui: Non:
		Oui: Non:
	Remarques/Observations: Texte coordonné de la Convention Ben https://www.boip.int/wps/portal/site/juridical/regulations/	elux en matière de P.I. :
5.	Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures?	Oui: Non: 🔀
	Remarques/Observations:	
6.	Le projet contient-il une charge administrative pour le(s) destinataire(s)? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet?)	Oui: Non: 🖂
	Si oui, quel est le coût administratif approximatif total? (nombre de destinataires x coût administratif <sup>4</sup> par destinataire)	
7.	a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter- administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire?	Oui: Non: N.a.:
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?	
	b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel?	Oui: Non: N.a.:
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?	
8.	<ul> <li>Le projet prévoit-il:</li> <li>une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration?</li> <li>des délais de réponse à respecter par l'administration?</li> <li>le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois?</li> </ul>	Oui: Non: N.a.: Oui: Non: Non: N.a.:
9.	Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p. ex. prévues le cas échant par un autre texte)?	Oui: Non: N.a.:

Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc...).



	Si oui, laquelle:	
10.	En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté?	Oui: Non: N.a.:
	Si non, pourquoi?	
11.	Le projet contribue-t-il en général à une:  a. simplification administrative, et/ou à une b. amélioration de qualité règlementaire?	Oui: Non: Oui: Non:
	Remarques/Observations:	
12.	Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites?	Oui: Non: N.a.:
13.	Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)?	Oui: Non: 🖂
	Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système:	
14.	Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée?	Oui: Non: N.a.:
	Si oui, lequel? Formation du personnel de la Cour de Justice Benelu	ux
	Remarques/Observations:	
	Egalité des chances	
15.	Le projet est-il: - principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes? - positif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Si oui, expliquez de quelle manière:	Oui: Non: 🔀
	- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes? Si oui, expliquez pourquoi:	
	- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Si oui, expliquez de quelle manière:	Oui: Non: 🖂
16.	Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Si oui, expliquez de quelle manière:	Oui: Non: Non: N.a.:



## **Directive « services »**

17.	Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation ?	Oui: Non: Non:
	Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet d	du Ministère de l'Economie:
18.	Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers ?	Oui: Non: Non:
	Si qui veuillez annever le formulaire R disponible au site Internet d	du Ministère de l'Economie: